

Cour d'Appel de Paris

Tribunal judiciaire de Bobigny

Jugement prononcé le : [REDACTED] 2020

12ème chambre correctionnelle

N° minute : [REDACTED]

N° parquet : [REDACTED]

Extrait des minutes du Greffe  
du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Bobigny le [REDACTED]  
AOÛT DEUX MILLE VINGT,

composée de Madame [REDACTED], juge, présidente du tribunal correctionnel désignée conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Madame M [REDACTED], greffière,

en présence de Madame [REDACTED] Stéphanie, substitut,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Madame le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenu

[REDACTED]

Situation pénale : placé sous contrôle judiciaire  
Placement sous contrôle judiciaire en date du 06/01/2020  
Maintien sous contrôle judiciaire en date du 16/03/2020

comparant assisté de Maître JOSSEAUME REMY avocat au barreau de PARIS,

CONDUITE D'UN VEHICULE EN ETAT D'IVRESSE MANIFESTE faits commis le 5 janvier 2020 à TREMBLAY EN FRANCE

### DEBATS

Le tribunal estime que la publicité des débats est dangereuse pour l'ordre public sanitaire compte tenu de l'épidémie de CORONAVIRUS, le tribunal ordonne que les débats se déroulent à publicité restreinte ;

A l'appel de la cause, la présidente a constaté la présence et l'identité de [REDACTED] Nabil et a donné connaissance de l'acte qui a saisi le tribunal.

La présidente a informé le prévenu de son droit, au cours des débats, de faire des déclarations, de répondre aux questions qui lui sont posées ou de se taire.

La présidente a instruit l'affaire, interrogé le prévenu présent sur les faits et reçu ses déclarations.

Le ministère public a été entendu en ses réquisitions.

Maître JOSSEAUME REMY, conseil de [REDACTED] a été entendu en sa plaidoirie.

Le prévenu a eu la parole en dernier.

Le greffier a tenu note du déroulement des débats

### PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de [REDACTED]

Page 3 / 5



Relaxe [REDACTED] pour les faits de CONDUITE D'UN VEHICULE EN ETAT D'IVRESSE MANIFESTE commis le 5 janvier 2020 à TREMBLAY EN FRANCE.